

VIVA! Art Action

Assemblée générale annuelle

Le mardi 17 septembre 2024 à 19h
UQAM, salle R-4150 (315, rue Sainte-Catherine Est, Montréal)
L'assemblée a lieu aussi sur Zoom

Sont présent·e·s : Pierre Beaudoin, Laurence Beaudoin-Morin, Christine Brault, Victoria Carrasco, Mélissa Correia, Laetitia de Coninck, Rose de la Riva, Didier Delfolie-Noulin, Marie-Claude Gendron, Michelle Lacombe (directrice), Anne Isabelle Leonard, Paul Litherland, Hugo Nadeau, Annie-Kim Rainville, François Rioux, Florencia Sosa-Rey, Karen Trask. Rhys Buhl, Karen Elaine Spencer.

1. Bonjour et bienvenue : paiement des cotisations (19h04)

Michelle rappelle le paiement des cotisations afin de participer à cette réunion.
Tour de table de présentation des participants à l'AGA.

2. Élection d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée (19h21)

Florencia Sosa-Rey se propose comme présidente d'assemblée.
Anne Isabelle appuie.
Anne Isabelle Leonard se propose comme secrétaire d'assemblée.
Marie-Claude Gendron appuie.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19h27)

Florencia fait une lecture à voix haute de l'ordre du jour.
Hélène propose l'adoption de l'ordre du jour.
Rose seconde la proposition.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 6 novembre 2023 (19h30)

Rose propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2023.
François seconde la proposition.

5. Administration

5.1. Présentation et adoption des états financiers 2023-2024 (19h33)

Michelle présente les états financiers d'une année de festival. Elle rappelle aux membres qu'étant une biennale, une année de festival versus une année "off-festival" sont financièrement très différentes l'une de l'autre. Les comparatif sont donc plus pertinents sur deux ans.

Michelle montre le bilan et les états financiers. Elle explique la structure des documents aux membres. Pour le bilan : les actifs de 2024, soit l'argent en banque, étaient de 9 800\$ au 31 mars 2024. Subventions à recevoir, la somme est de 3 325\$. Cette somme représente l'argent retenu jusqu'à la remise des rapports au CAM et au CALQ, un

montant qui reste à recevoir pour l'organisme. En tant qu'OBNL, VIVA! reçoit un remboursement de taxes sur les dépenses de 2 830\$ pour cette année de festival. Ces montants sont comptabilisés dans ce document, mais seront reçus dans la prochaine année financière. Pour un total de 16 035\$ dans nos actifs.

Les passifs, 6 059\$. Les comptes fournisseurs et frais courus sont des dépenses déjà engagées mais pas encore traitées avant le 31 mars 2024. Michelle donne pour exemple, sont honoraire, qu'elle reçoit un dernier chèque au 31 mars 2024 qu'elle n'encaisse qu'à la prochaine année financière, soit après le 31 mars 2024.

Les actifs nets non investis s'élèvent à 9 976 \$. Ce sont des montants qui ne sont pas associées à aucune dépense et représentent donc un coussin financier. Elle mentionne qu'à VIVA!, nous essayons d'avoir un coussin financier entre 9 000\$ et 10 000\$, ce qui représente souvent les montants des subventions reçus post-festival. Celui-ci permet de pallier au manque de liquidités pour permettre à l'organisme d'avancer des dépenses avant le festival.

Michelle continue avec les états financiers et les actifs nets.

Elle nomme que cette année fut la plus grande année financière enregistrée par l'organisme à ce jour. La subvention du Conseil des arts du Canada a atteint un record de 60 000 \$, un record pour VIVA!. La subvention du Conseil des arts et des lettres du Québec était de 45 500 \$, mais 40 500 \$ ont été comptabilisés. VIVA! est soutenu à la programmation spécifique, un bourse qui chevauche deux années de fonctionnement pour l'organisme et donc nous avons reporté un montant à la deuxième année pour soutenir les cachets d'artistes pour le programme Vivarium. Conseil des Arts de Montréal, le soutien de fonctionnement est de 15 000\$, mais l'organisme a eu une légère augmentation puisqu'il est allé chercher 3 775\$ pour appuyer les frais d'accueil spécifique pour Kamil (frais d'accessibilité et transport adapté). La Ville de Montréal appuie pour la promotion principalement les communications, un soutien de 8 000\$ du département des festivals. Et l'accueil 1 936\$ Conseil des arts de la Suisse pour l'accueil d'un des artistes qui a la double citoyenneté.

Pour les revenus autonomes, 14 203\$. Michelle nomme que ce montant comprend deux sources de financement. La première est la coproduction, soit les centres d'artistes partenaires et les organismes partenaires qui appuient en contribuant aux dépenses de la programmation, ce qui représente environ 7 ou 8000\$. Et la deuxième est une somme versée directement à Kamil pour qu'il puisse participer à VIVA!, particulièrement lié à ses frais de déplacements et d'accessibilité, ainsi que sa demande de visa. Les fonds lui ont été versés directement alors cela compte comme une co-production, mais Michelle note qu'il est important de les inclure afin de donner une vraie représentation des chiffres pour permettre la participation et l'accessibilité pour des événements comme le festival.

Les revenus d'événement sont les revenus du bar et de la cuisine. Les revenus de cotisations sont de 850\$. Le nombre de membres s'élève à environ 30 personnes. Il y a aussi un petit montant en don en argent. En échange de service par des organismes et marchands locaux, 7 503\$.

L'organisation a reçu toutes les subventions demandées, totalisant 161 902 \$ en revenus

publics et revenus autonomes.

Michelle continue avec les explications des charges : les frais de production. Le gros des montants sont des cachets pour les festivals et pour les programmations off-festival.

Les dépenses de production artistique totalisent 141 103 \$, tandis que les dépenses administratives s'élèvent à 20 488 \$. Michelle nomme que le montant de location d'espace monte drastiquement et que l'un des gros défis de VIVA! qui est de trouver des lieux abordables afin de mener nos activités. Elle demande aux membres de garder un œil ouvert pour trouver des lieux qui sont dans les budgets de l'organisme. Michelle spécifie que le montant pour la documentation a augmenté cette année puisque pour la première fois, le festival offrait une documentation vidéo aux artistes participants au festival. Michelle spécifie que son honoraire est séparé en 50% dans le montant de dépenses de production et 50% dans les dépenses administratives. Les dépenses ont été légèrement inférieures aux revenus, entraînant un surplus de 307\$ réinvesti dans le projet.

KG demande si la documentation vidéo a été bien reçue et appréciée par les artistes. Michelle dit que oui, les artistes ont bien apprécié. Michelle ajoute que des capsules vidéos ont été ajoutées au site web de VIVA! et se retrouvent donc dans la documentation et servent bien les artistes pour monter leur portfolio. Michelle nomme que ces vidéos ne sont pas très visibles sur le site web actuellement. VIVA! a un projet à court/moyen terme pour revoir la section archive et la rendre plus accessible, et faire un index par artiste.

Anne Isabelle demande si une entente a été conclue avec l'Union Française pour toutes les améliorations faites au lieu par VIVA! avant et pendant le festival. Michelle confirme que oui, un rabais a été fait sur le prix de la location, ainsi qu'un remboursement substantiel pour contrer les dépenses avancées par VIVA! pour préparer la salle à l'événement.

Florencia demande qui souhaite proposer l'adoption le bilan et les états financiers.

Anne Isabelle propose.

KG appuie la proposition.

5.2. Désignation de la firme comptable pour 2024-25 (19h46)

Michelle propose de continuer à travailler avec la comptable Iria Phong pour les états financiers.

Anne Isabelle demande s'il est intéressant d'inclure un comptable sur le CA pour aider avec les besoins administratifs de l'organisme. Michelle nomme que les besoins de l'entreprise ne sont pas très complexes pour avoir besoin de ce type d'aide. Le CA de VIVA! est très présent dans la programmation et donc l'organisme souhaite faire affaire avec des profils plus artistiques.

François propose la décision de poursuivre avec la même firme comptable.

Didier seconde la proposition.

6. Gouvernance

6.1. Une demande de confirmation par l'assemblée générale des actes posés par le conseil d'administration durant l'année écoulée (19h51)

Michelle explique que les membres doivent confirmer les actes posés par le Conseil d'administration durant l'année. Adoption de la confirmation par l'Assemblée générale des actes posés par le Conseil d'administration durant l'année 2023-2022.

Laeticia propose.

Rhys seconde la proposition.

6.2. Présentation des membres du CA et siège vacant (19h53)

Michelle annonce le départ de Marie-Claude Gendron. Elle remercie Marie-Claude pour tout son travail et son engagement.

Michelle présente le rôle et l'engagement d'un membre du CA de l'organisme et ouvre le poste pour remplacer Marie-Claude. Elle spécifie que la personne qui embarque s'engage pour un contrat d'un an, et celui-ci sera renouvelé, si iel le veut, l'an prochain pour un mandat de 2 ans. Les membres du conseil se présentent et partagent leur expérience avec l'organisation.

Mai et Rose se présentent aux membres.

6.3. Élection (19h59)

Mai retire sa candidature et propose Rose comme nouvelle membre du CA.

Rose est élue à l'unanimité par les membres comme nouvelle membre du CA.

Marie-Claude propose l'élection de Rose comme nouvelle membre du CA.

Mai seconde la décision.

7. Programmation

7.1. Rapport de l'année en cours (20h06)

Le nouveau soutien à la programmation spécifique du CALQ permet, pour la première fois, une stabilité financière entre les éditions du festival. L'argent n'est pas garanti, mais on peut appliquer pour les prochains fonds avant la fin du premier projet, ce qui veut dire qu'on peut maintenant avoir plus de consistance au niveau du fonctionnement. Ceci permet le développement de projets à long. Michelle annonce un gros travail en ressources humaines.

Pour la programmation, les années entre les festivals sont des années de préparation, mais des projets ponctuels sont maintenant possible. Michelle présente un projet avec Admare, qui n'est pas encore confirmé. Celui-ci a été reporté à l'hiver 2025 à cause d'une non-confirmation des subventions. Il s'agit d'une résidence aux Îles de la Madeleine.

De plus, un projet de circulation est en développement pour le printemps 2025 pour 3 artistes québécois au Mexique, en dialogue avec Le Lieu (Québec) et Cosmos Factory (Mexique).

Enfin, les membres peuvent maintenant appliquer pour du micro-soutien pour des projets ponctuels. Si l'argent n'est pas dépensé avant le fin de l'année, Michelle propose que VIVA! mette sur pied un événement.

7.2. VIVA! 2025 (20h21)

Lancement du comité de programmation pour la prochaine édition, avec un appel à participation des membres. Ce comité aide à la sélection des artistes. Une banque de noms est mise en place pour aider à tisser une programmation. Un commentaire en post-mortem était d'inclure plus de diversité en durée et en style de performance. Le conseil d'administration et le comité de programmation doivent finaliser la proposition de programmation et solliciter la participation des artistes au plus tard en janvier 2025. En deuxième temps, une programmation complémentaire de discussion ou autre sera considérée.

Michelle nomme qu'elle cherche un lieu de diffusion.

Michelle nomme que l'organisme n'a pas encore décidé comment travailler avec les partenaires. Les organismes partenaires qui souhaitent continuer à collaborer avec VIVA! peuvent lui écrire afin de discuter les détails de leur engagement. Elle invite les partenaires à se joindre. Les membres discutent de certains organismes partenaires.

Michelle spécifie que les membres du CA ne peuvent participer aux activités rémunérées de VIVA!.

8. Varia

8.1. Action (20h42)

Karen Elaine Spencer est présente pour documenter le moment d'action collectif. Les membres peuvent faire l'action en leur propre temps, puis partir lorsque celle-ci est close. Michelle propose que lorsque toutes les actions seront complétées, ou lorsque toutes auront quitté la réunion, le point sera conclu. L'action peut être au maximum 15 minutes pour respecter l'horaire de la réunion.

L'action est lancée.

9. Levée de l'assemblée (21h03)